



*CAP d'Avancement des CPIP du 25
septembre 2019*

Montreuil, le 25 septembre 2019

Monsieur le Président,

Nous voici réunis pour cette CAP d'avancement dans un climat des plus sinistres.

Sinistre d'abord en raison du contexte politique global. Cette CAP se tient alors que ses prérogatives et plus encore le statut de fonctionnaire sont enterrés par la loi de transformation de la fonction publique promulguée en août. Pire, cette CAP se tient le lendemain d'une manifestation contre une tentative de casse des droits à la retraite. Après la LPJ (Loi de Programmation de la Justice) au printemps, ce gouvernement s'inscrit définitivement dans un populisme aussi inutile que dangereux.

Sinistre encore en raison du traitement méprisant des personnels des SPIP par la DAP, ce traitement étant parfaitement relayé par les DISP. Une fois n'est pas coutume, la DAP et les DISP sont donc en parfaite osmose quand il s'agit de priver les agents de leurs droits, de dénaturer leurs missions, de leur imposer des pratiques ne reposant sur aucun cadre légal et de nier et refuser tout dialogue social avec les représentants de ces personnels.

Motif maintes fois avancé : la réorganisation de la DAP ou l'héritage de processus engagés par l'équipe précédente. L'Administration ferait bien de faire preuve des mêmes capacités d'adaptation que les SPIP qu'elle méprise tant. En l'absence d'organigrammes de référence, les services doivent sans cesse jongler entre les réorganisations sans que les DISP et la DAP n'aient de visibilité sur les postes réellement vacants. Encore, malgré des carences en RH à tout niveau, l'Administration confisque de potentiels renforts ou retire des agents des services pour les occuper à des missions qui ne sont pas les leurs (délégués TIG, du renseignement pénitentiaire ; PA sur lesquels cette Administration pourra un jour se pencher afin de les revaloriser et même valoriser tout court, assignés au secrétariat de direction).

Pour autant, rien n'est épargné aux agents. Exigences accrues, expérimentations tous azimut avec l'utilisation contrainte de grilles d'évaluation n'apportant aucune plus-value ni à la pratique professionnelle des CPIP ni à l'information donnée au magistrat mandant. A cela s'ajoute un

La CGT Insertion Probation

UFSE-CGT 263, rue de Paris – case 542 – 93514 Montreuil Cedex

Téléphones 01.55.82.89.69 ou 01.55.82.89.71 – Courrier électronique : spip.cgt@gmail.com

<http://www.cgtspip.org/>

management souvent autoritaire creusant une scission avec les équipes alors même que chacun devrait se rendre compte que c'est l'ensemble de la filière qui s'en trouve attaquée.

Que dire enfin du traitement réservé au corps des CPIP depuis l'accès à la catégorie A. Entre notes ubuesques sur les possibilités de détachement, prélèvements indûs de sommes de « transfert primes-points », dénaturation et tentatives de privatisation de leurs missions, envoi d'appels à candidatures pour des examens professionnels qui n'existent plus, CPIP toujours en catégorie B pour l'Administration sur ces mêmes appels à candidature, aucun taux de promus/promouvables communiqué alors que des engagements gouvernementaux avaient été pris il y a deux ans...la liste est longue et malheureusement sans fin.

Sinistre toujours car cette CAP d'avancement, reportée en juillet du fait de l'impossibilité pour les élus CAP de se prononcer tant les données fournies par l'Administration étaient truffées d'erreurs, ne peut davantage se tenir deux mois et demi plus tard pour le même constat. Les documents fournis pour l'examen du tableau d'avancement laissent une fois de plus pantois. Le vivier qui a servi à déterminer le nombre de promus n'est pas vérifié, pas plus que les CPIP proposables entrent bien dans les conditions pour être promus ! Les textes ont changé et entre l'application de PPCR, son gel et la réforme statutaire reportée, la DAP ne sait plus où elle en est ! C'est une fois de plus les élus CAP de la CGT Insertion Probation qui demandent à ce soient vérifiées les conditions ; les élus CAP CGT IP qui étudient les textes de référence afin de préserver les intérêts des agents et c'est pour nous inadmissible que l'administration ne s'assure pas de traiter ses propres agents avec équité !

Alors que les « lignes directrices de gestion » devant définir les critères de mobilité qui auront cours dès l'an prochain en l'absence de participation des représentants des personnels doivent être définies d'ici le 12 novembre, alors que la CGT attend et exige que des lignes directrices soient également définies pour l'avancement, la stratégie pluri-annuelle de pilotage des RH et sur les évolutions de carrière des personnels des SPIP ; nous ne pouvons constater que le travail est immense et la volonté de l'Administration sur ces sujets, comme tant d'autres qui intéressent directement les SPIP et ses agents, infime.

Les élus CAP CGT Insertion Probation exigent que l'Administration s'intéresse et travaille enfin sur les attentes des SPIP. Si l'Administration Pénitentiaire souhaite clairement signifier que les SPIP ne sont pas une préoccupation pour elle, qu'elle sache que la CGT IP est toujours partisane d'une Direction Autonome de la Probation.

La CGT Insertion Probation

UFSE-CGT 263, rue de Paris – case 542 – 93514 Montreuil Cedex

Téléphones 01.55.82.89.69 ou 01.55.82.89.71 – Courrier électronique : spip.cgt@gmail.com

<http://www.cgtspip.org/>